

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01790

Numéro SIREN : 887 996 080

Nom ou dénomination : A.F.E. HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2021 sous le numéro de dépôt 15813

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		24072020		et clos le		31122020		Régime simplifié d'imposition		x	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:						Adresse du siège social:					
SASU A.F.E. HOLDING						9 RUE DES VIGNES					
SIRET		8 8 7 9 9 6 0 8 0 0 0 1 6				13700 MARIIGNANE					
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:					
REGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
SIRET											
B ACTIVITE											
Activités exercées						Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31%				Bénéfice imposable à 28%				Déficit	
										913	
Bénéfice imposable à 15%				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %							
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%					
		Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%				PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐					
Entreprises nouvelles, art 44 septies		☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		☐		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		☐		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		☐		Autres dispositifs		☐	
Société d'investissement immobilier cotée		☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		☐					
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%											
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre											
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée											
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe											
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID											
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:					
ECG PROVENCE 56 AVENUE DU 08 MAI 1945 13240 SEPTEMES LES VALLONS Tél: 04.91.65.22.03						Tél:					
CGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:						Date: 03/05/2021		Lieu: MARIIGNANE			
						Qualité et nom du signataire:		PRESIDENT			
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné						Signature		FESTINO ALEXANDRE			
Examen de conformité fiscale (ECF)											

Confié Conforme à l'original

AF

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions (1)		a	payées par la société elle-même		payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions							e
autres que celles visées en (a).							f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
1	

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

AF



ANNÉE 2020 ou exercice

du 24072020

au 31122020

Désignation de l'entreprise SASU A.F.E. HOLDING

Adresse 9 RUE DES VIGNES 13700 MARIIGNANE

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2020 (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice 2020 ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire FESTINO ALEXANDRE PRESIDENT		A <u>MARIGNANE</u> le <u>03/05/2021</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

AF

Désignation de l'entreprise **SASU A.F.E. HOLDING**Néant ☐ *Adresse de l'entreprise **9 RUE DES VIGNES****13700 MARIGNANE**Numéro SIRET * **8 8 7 9 9 6 0 8 0 0 0 0 1 6**Durée de l'exercice en nombre de mois * **6**Durée de l'exercice précédent * **0**

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 0		0 0 0 0 0	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012				
	{ Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042	330 000	330 000		
	Total I (5)	044	048	330 000	330 000		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070	2 400	2 400		
		072	074	317	317		
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	2 000	2 000		
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	4 717	4 717		
	Total général (I+II)	110	112	334 717	334 717		
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET		
				1	2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		3 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		(913)			
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		2 087			
	Provisions pour risques et charges Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		330 000			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 230			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		400			
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		332 630			
Total général (I + II + III)				180		334 717	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195		284 349		
	(2) Dont créances à plus d'un an 197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182		330 000		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise SASU A.F.E. HOLDING		Exercice N clos le 31 12 2020		Exercice N-1 clos le 31 12 2019		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services * }		215	214					
			217	218		2 000			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232		2 000			
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240					
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242		2 913			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244					
	Rémunérations du personnel *			250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements *			254					
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259		262				
			260						
	Total des charges d'exploitation (II)			264		2 913			
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270		(913)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280					
	Produits exceptionnels		(IV)	290					
	Charges financières		(V)	294					
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }		347		300				
			348						
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310		(913)				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314	913	
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Dédutions	Entreprise nouvelle (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	
Divers* ZFA NG (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							Zone de développement prioritaire (44 septidécies)	993	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352		354	913			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370		372	913			

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/12/2020

[illegible][illegible]

AF

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.F.E. HOLDING

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482	330 000	484		486	330 000	330 000	
TOTAL		490		492	330 000	494		496	330 000	330 000	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

AF

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.F.E. HOLDING

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	913
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	913

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
--	-----	--	---	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	317
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise :

31/12/2020

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

AF

5

Désignation de l'entreprise : SASU A.F.E. HOLDING		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 24/07/2020		et clos le : 31/12/2020	
Durée en nombre de mois		6	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3) 137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

AF

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 8 7 9 9 6 0 8 0 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A.F.E. HOLDING

ADRESSE (voie) 9 RUE DES VIGNES

CODE POSTAL 13700 VILLE MARIGNANE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	30

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique FESTINO Prénom(s) ALEXANDRE
Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 30
Naissance : Date 270982 N° Département 13 Commune MARSEILLE Pays FR
Adresse : N° 9 Voie RUE DES VIGNES
Code postal 13700 Commune MARIGNANE Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

AF

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

8 8 7 9 9 6 0 8 0 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU A.F.E. HOLDING

ADRESSE (voie)

9 RUE DES VIGNES

CODE POSTAL

13700

VILLE

MARIGNANE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

1

Forme juridique

SAS

Dénomination

PROVENCE PALETES

N° SIREN (si société établie en France)

4 3 3 5 8 6 8 6 4

% de détention

50.00

Adresse :

N°

Voie

MIN LES ARNAVAUX

Code postal

13014

Commune

MARSEILLE

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
41800000 Client Prods non encore fact.			2 400.00
COMPTES DE PASSIF			

DETAIL LIASSE 2033-A[illegible]

AF

AF

DETAIL LIASSE 2033-B[illegible]

AF

A.F.E. HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 9 RUE DES VIGNES
13 700 MARIGNANE

RCS AIX EN PROVENCE 887 996 080

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, et le trente juin à dix heures, Monsieur FESTINO Alexandre, associé unique de la SASU A.F.E. Holding, s'est présentée en assemblée générale annuelle ordinaire sur convocation faite par le président.

Une feuille de présence a été établie

Est présent :

Mr FESTINO Alexandre détenteur de trente actions, ci 30 actions.

Total des actions présents et représentés : 30 actions sur 30 composant le capital social.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, *Mr FESTINO Alexandre*, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice commençant le 24 juillet 2020 et se terminant le *31 décembre 2020* et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le *31 décembre 2020*
- l'affectation des résultats de cet exercice
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités

AF

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise *des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020*, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un déficit de (913) euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0 euros, ainsi que l'impôt sur les sociétés supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 0 euros

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter *le déficit* de l'exercice s'élevant à (913) euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : (913) euros.

Affectation

- Report à nouveau : (913) euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTION REGLEMENTEES

Le Président déclare qu'au cours de l'exercice écoulé, une convention a donné lieu à la procédure prévue aux articles L 227-10 du Code de commerce :

Conventions conclues au cours de l'exercice et autorisées

- Convention d'assistance conclue entre la société Provence Palettes et la société A.F.E. Holding.
- . La convention est conclue pour une durée indéterminée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AF

QUATRIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a small flourish.